

L'agriculture sur la commune de **THUMERIES**



**Diagnostic agricole
réalisé dans le cadre de l'élaboration
du PLU communal**



Commanditaire : **Commune de THUMERIES**

PREAMBULE

La commune de THUMERIES élabore son Plan Local d'Urbanisme. C'est dans le cadre de ces réflexions que la commune a sollicité la Chambre d'Agriculture de région Nord-Pas de Calais pour la réalisation d'un diagnostic agricole.

Ce diagnostic se veut être un outil d'aide à la décision, synthétique, pour une meilleure connaissance de l'agriculture du territoire communal et des activités économiques qui lui sont liées. Ainsi, ce travail a pour objectif, d'une part de présenter l'agriculture de la manière la plus actualisée possible, au moment de la réalisation du document d'urbanisme, et d'autre part, d'évaluer ses évolutions à court et moyen terme.

Outre ce rapport, une carte sur fond IGN localise les sièges d'exploitations agricoles avec leur orientation. Apparaît également l'espace agricole de la commune sur lequel différents enjeux ont été localisés. Enfin des équipements plus spécifiques tels que des bâtiments délocalisés, etc.... y sont également retranscrits.

Etabli dans un cadre spécifique, ce diagnostic apporte des informations et des éléments de réflexion qui pourront servir de base à une démarche partenariale entre la commune et le monde agricole.

Ce rapport constitue un outil d'aide à la décision des élus afin de fixer les orientations en matière d'urbanisme sur la base des fonctions de l'agriculture sur le territoire communal. Il pourra également permettre à la municipalité de prendre la mesure des enjeux relatifs à la consommation d'espaces agricoles. Il correspond au volet agricole à intégrer au diagnostic global du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CONTEXTE COMMUNAL.....	7
LOCALISATION	7
POPULATION	7
ESPACE AGRICOLE	7
STRUCTURES D'EXPLOITATION.....	8
EVOLUTIONS DEPUIS 1979	8
LA SITUATION ACTUELLE	8
DIMENSION HUMAINE	9
LES CHEFS D'EXPLOITATION.....	9
LA MAIN D'ŒUVRE.....	9
DES TRANSMISSIONS D'EXPLOITATION A VENIR.....	9
DIMENSION FONCIERE.....	10
LE FERMAGE : STATUT DOMINANT	10
UNE DISPARITE DE TAILLE DE STRUCTURES.....	10
UN PARCELLAIRE AGRICOLE REGROUPE	11
DIMENSION ECONOMIQUE	12
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN POLYCULTURE-ELEVAGE	12
DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION.....	12
ENJEUX AGRICOLES	13
LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE	13
LES DIFFERENTS ENJEUX SUR LA COMMUNE DE THUMERIES	13
PRECONISATIONS.....	14

LOCALISATION

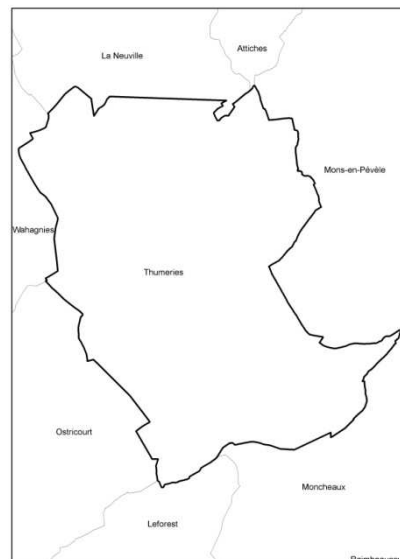
Arrondissement : Lille

Canton : Pont-à-Marcq

Communes limitrophes : Attiches, La Neuville, Leforest, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Ostricourt, Wahagnies.

Intercommunalité : Communauté de Communes Sud Pévèlois

Petite région agricole : Région de Lille



POPULATION

Population : 3 970 habitants (INSEE, 2010)

UNE COMMUNE DONT LA POPULATION EST RELATIVEMENT STABLE DEPUIS UNE VINGTAINE D'ANNEES.

Densité moyenne : 553,2 hab/km² (INSEE, 2009)

UNE DENSITE DE POPULATION PLUS FORTE QUE LA MOYENNE DEPARTEMENTALE OU REGIONALE.

Département du Nord	447,9 hab/km ²
Région Nord-Pas de Calais	324,9 hab/km ²

ESPACE AGRICOLE

La commune de THUMERIES s'étend sur 710 ha. La surface agricole communale atteint 187 ha en 2010. Ainsi, c'est **26 % de l'espace communal** qui est mis en valeur par les activités agricoles (les espaces arborés représentent eux près de 40% de l'espace communal, dont une partie classée en ZNIEFF).

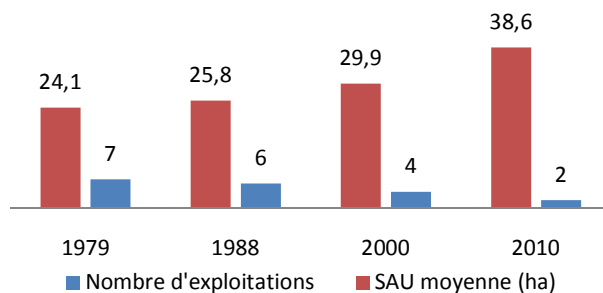
Six exploitations agricoles ont été enquêtées. Elles cultivent 98 % de la surface agricole communale. Ces exploitations ont en moyenne 30 % de leurs terres qui se trouvent sur la commune de Thumeries.

EVOLUTIONS DEPUIS 1979

Le nombre d'exploitations agricoles sur la commune connaît une nette diminution depuis 1979. Cette évolution correspond à une tendance générale au niveau national.

Mais, cette évolution est aussi liée à une réorganisation des structures d'exploitation en unités de production plus fonctionnelles et de plus grandes surfaces.

Evolution croisée du nombre d'exploitations et de leur surface moyenne



Sources : Recensements agricoles de 1979, 1988, 2000, 2010
DRAAF Nord-Pas de Calais

UNE AGRICULTURE QUI EVOLUE ET SE REORGANISE SELON LES EVOLUTIONS DU METIER

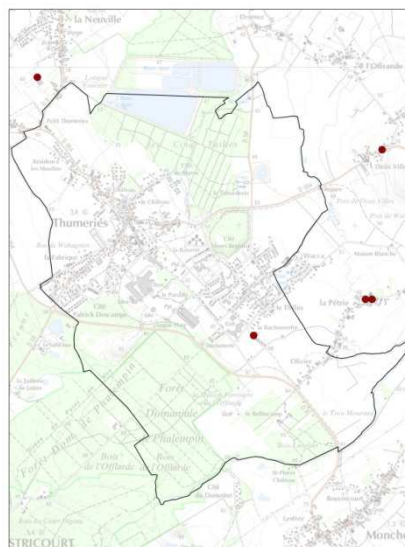
LA SITUATION ACTUELLE

Six exploitations agricoles ont été enquêtées dans le cadre de ce diagnostic agricole :

- 1 a son siège sur la commune de Thumeries,
- 5 sont situées hors de la commune mais cultivent des terres sur la commune.

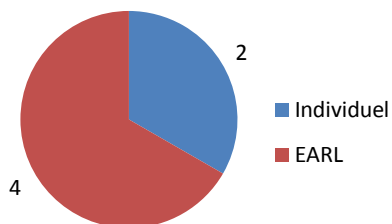
L'ensemble de ces exploitations cultivent 185 ha sur THUMERIES soit 98 % de la surface agricole de la commune.

Le siège d'exploitations est situé dans le village.



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013

Les statuts des exploitations agricoles enquêtées



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013

Les exploitations cultivant sur la commune de THUMERIES sont aussi bien organisées sous forme individuelle que sous forme sociétaire. Les formes sociétaires sont parfois unipersonnelles.

LES CHEFS D'EXPLOITATION

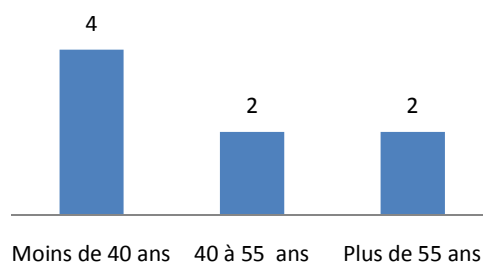
Les 6 exploitations agricoles sont gérées par 8 chefs d'exploitations.

Ces chefs d'exploitations ont un âge moyen de 45 ans (Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013). Cette moyenne d'âge est supérieure à la moyenne régionale (48 ans, DRAAF Npdc, SRISE, RA 2010).

Les jeunes agriculteurs (moins de 40 ans) sont assez bien représentés sur la commune (4/8). Ceci constitue un atout pour la commune et est représentatif de la dynamique des installations sur ce secteur.

Les agriculteurs de moins de 40 ans représentent 23% des chefs d'exploitation au niveau régional.

Répartition des chefs d'exploitations par classes d'âge



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013

LA MAIN D'ŒUVRE

Les exploitations cultivant des terres sur Thumeries ont permis de générer la création d'emplois : 3 salariés permanents et environ 11 saisonniers. Les exploitants ont aussi recours à une main d'œuvre familiale : 1 exploitation agricole sur 2.

Ce besoin de main d'œuvre est davantage lié aux cultures légumières.

PEU DE TRANSMISSIONS D'EXPLOITATION A VENIR

Compte tenu de l'âge des exploitants (moins de 55 ans), seule 1 exploitation est concernées à court terme par cette question. Cet agriculteur a déclaré avoir un repreneur pour son exploitation.

Ainsi, l'ensemble des exploitations cultivant des terres sur Thumeries sont amenées à perdurer dans les années à venir.

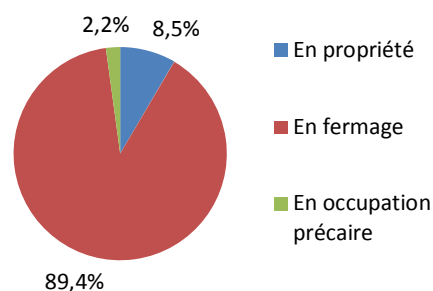
LE FERMAGE : STATUT DOMINANT

Au niveau du mode de faire-valoir, le foncier agricole est **majoritairement sous le statut du fermage** : près de 89 % des surfaces sont concernées (Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013). La répartition moyenne au niveau départemental est de 80% en fermage, 20% en propriété pour le Nord.

Les agriculteurs ont des baux d'une durée de 9 ans ou des baux ruraux à long terme (18 ans ou plus). Le reste des surfaces agricoles, 8,5 % environ, sont la propriété des différentes exploitations agricoles.

Cette situation révèle que les exploitants de THUMERIES ont une maîtrise limitée du foncier qu'ils cultivent.

Mode de faire-valoir du parcellaire agricole



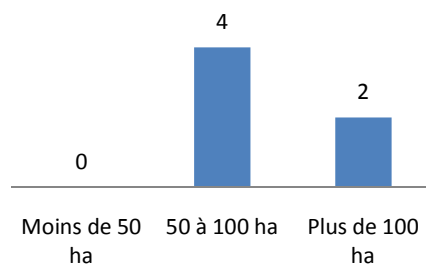
Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013

UNE DISPARITE DE TAILLE DE STRUCTURES

Les exploitations enquêtées sont des exploitations de taille moyenne à grande. La SAU moyenne des exploitations enquêtées atteint en effet 112,2 ha.

Mais cela masque néanmoins la disparité de taille des exploitations : il existe en effet un facteur 4 entre l'exploitation la plus petite et l'exploitation la plus grande.

Répartition des exploitations enquêtées selon leur surface



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013

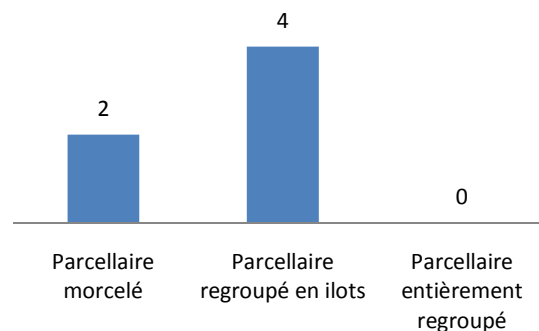
UN PARCELLAIRE AGRICOLE REGROUPE

Bien que les agriculteurs gèrent des exploitations de taille moyenne à grande, leur parcellaire (ensemble des parcelles cultivées) est assez regroupé.

Ce regroupement des îlots de culture constitue un réel atout pour leur activité quotidienne :

- Limite le nombre de déplacements,
- Limite les charges de fonctionnement,
- Gain de fonctionnalité,
- Amélioration des conditions de travail.

Morcellement du parcellaire : perception des exploitants



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013

Un parcellaire est considéré comme regroupé lorsque près de 100% de la surface exploitée est située à proximité du siège d'exploitation et sur la commune du siège.

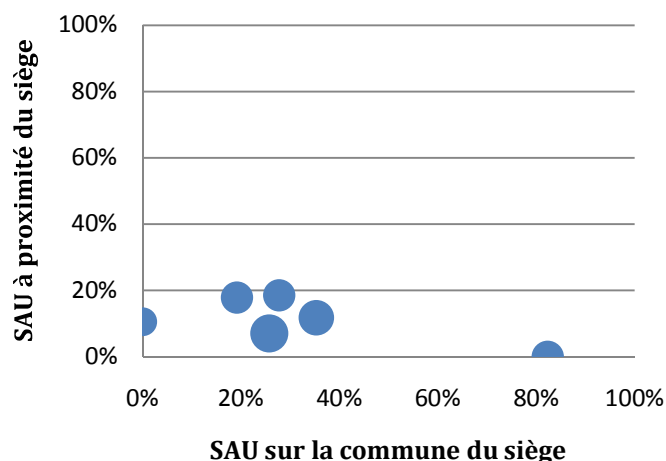
A l'inverse, un parcellaire est morcelé lorsqu'une infime partie de la surface exploitée est située à proximité du siège ou si elle est située sur plusieurs communes.

Le regroupement du parcellaire des exploitations agricoles enquêtées est présenté sur le graphe ci-contre.

La plupart des exploitations enquêtées ont la majorité de leurs îlots de culture (30 %) sur la commune de leur siège et moins de 40 % à proximité de leur siège. En moyenne, ces exploitations cultivent des terres sur 5 à 6 communes. Ainsi, le parcellaire qu'elles exploitent peut être qualifié de dispersé. Il est de ce fait **relativement peu fonctionnel** pour leur activité au quotidien.

Les opérations d'aménagement du foncier ont pour but de regrouper le parcellaire autour des sièges et donc de réduire le morcellement. Aucune opération de ce type n'a été menée sur la commune de Thumeries.

Eclatement du parcellaire agricole des exploitations cultivant sur THUMERIES



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013

DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN POLY CULTURE-ELEVAGE

Les exploitations enquêtées sont en agriculture conventionnelle avec des pratiques raisonnées. Cela signifie qu'aucune démarche n'a été engagée pour certifier l'ensemble de l'exploitation mais les pratiques réalisées par les exploitants sont semblables à celles qui pourraient être demandées dans pareille démarche.

Parmi les exploitations enquêtées 3 sont des exploitations en grandes cultures et 3 sont en polycultures-élevage : cela signifie qu'elles associent des cultures avec une ou plusieurs activités d'élevage.

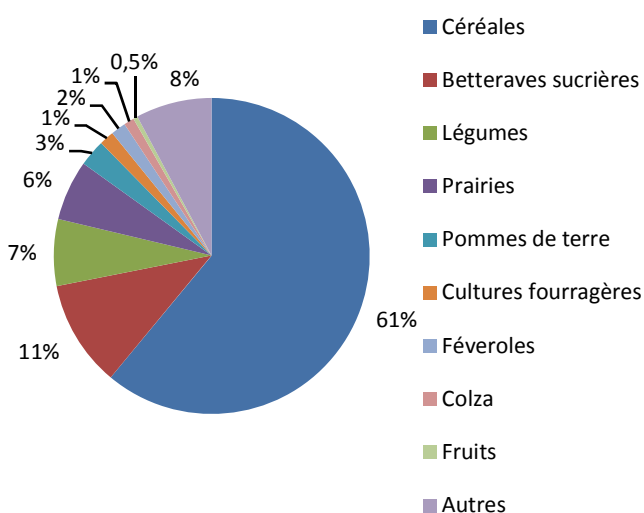
LES PRODUCTIONS VEGETALES

Les **cultures céréalières** occupent une part importante dans l'assolement des exploitations. Cette production peut être associée à l'élevage pour subvenir à une partie de l'alimentation des animaux en offrant une certaine maîtrise du coût, ou être conduite en tant que telle.

Les **cultures industrielles** (betteraves à sucre) sont elles aussi bien représentées dans l'assolement (11% des surfaces).

Les **prairies** sont assez peu représentées : 6% des surfaces exploitées. Leur présence est essentiellement due aux activités d'élevage, notamment l'élevage bovin.

Assolement des exploitations



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture, 2013

LES PRODUCTIONS ANIMALES

Trois exploitations sur six ont une activité d'élevage.

L'élevage bovin est le seul représenté avec une exploitation ayant des vaches laitières, une ayant des vaches allaitantes et une avec un élevage mixte (lait + viande). Ces exploitations relèvent du régime sanitaire départemental (distance de réciprocité de 50 m autour des bâtiments d'élevage).

Les autres formes d'élevage ne sont pas représentées sur la commune de THUMERIES.

DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION

Ce type d'activités est peu présent au sein des exploitations enquêtées. Une exploitation a une activité de diversification (vente à la ferme) et une autre souhaiterait développer ce type d'activité à moyen terme (pension de chevaux et/ou photovoltaïque).

LA PRISE EN COMPTE DE L'AGRICULTURE

Un document d'urbanisme doit répondre à plusieurs attentes législatives dont la prise en compte de l'agriculture et les enjeux agricoles font partis.

Ainsi, la commune devra veiller à :

- Gérer le foncier de façon économe et concertée,
 - Les terres agricoles sont des biens non renouvelables,
 - Prendre en compte les attentes du législateur (loi SRU, loi ENE...),
- Maintenir une agriculture fonctionnelle et compétitive sur le territoire,
 - Les parcelles attenantes sont essentielles à la fonctionnalité de l'exploitation,
 - Maintenir les surfaces nécessaires à la viabilité économique des exploitations,
 - Eviter l'enclavement du parcellaire
- Conforter la participation de l'agriculture à l'identité, l'équilibre et l'attractivité du territoire
 - Favoriser le dialogue et la concertation entre agriculteurs, riverains et municipalité,
 - Intégrer l'agriculture dans le développement économique de la commune,
 - Prendre connaissance de la place de l'agriculture dans le maintien du cadre de vie de la commune.

LES DIFFERENTS ENJEUX SUR LA COMMUNE DE THUMERIES

Au niveau du foncier agricole, trois types d'enjeux ont été répertoriés :

- **Les parcelles situées à la proximité des bâtiments.** Elles sont situées dans un entourage proche des bâtiments d'exploitation et sont indispensables au bon fonctionnement de l'exploitation afin de :
 - faciliter la circulation du cheptel et l'accès aux parcelles (prairies pâturées proche de la salle de traite dans le cas des élevages laitiers, par exemple),
 - faciliter la circulation des engins autour des bâtiments,
 - limiter les nuisances au voisinage,
- **Les parcelles utilisées pour des productions ayant un enjeu particulier et une forte valeur ajoutée**
 - Production de semences,
 - Contrats de culture.

ENJEUX AGRICOLES

Au niveau des bâtiments d'exploitation, les enjeux agricoles résident dans la prise en compte de **la présence de l'élevage** et le respect des distances de réciprocité (ICPE : 100m, RSD : 50 m). Si un projet d'aménagement venait à être envisager à proximité d'un de ces bâtiments, il faudrait alors actualiser les informations afin de prendre en compte les évolutions des activités d'élevage.

PRECONISATIONS

A l'issu de ce diagnostic et des entretiens avec les exploitants concernés, voici quelques préconisations :

- Préserver les dynamiques locales (notamment le tissu d'exploitations existant) en lien avec les activités d'amont et d'aval,
- Prévoir une concertation étroite avec le monde agricole dans le cadre du PLU,
 - Élaboration d'un diagnostic agricole : étape encourageante,
 - Mise en place d'une concertation : municipalité – agriculteurs :
 - Aménagements de voiries : prise en compte du gabarit du matériel agricole
 - Identification des bâtiments agricoles en zone A
 -
- Encourager et accompagner l'esprit d'entreprise et le développement des exploitations agricoles :
 - Accompagner les projets émergents,
 - Améliorer les conditions d'exploitation (aménagement foncier ...).

Ce document a été réalisé par le Service Etudes
de la Chambre d'Agriculture de Région du Nord-Pas de Calais.

